CROZANT

(Creuse)



Votre hébergement

Crozant est situé à 12 km de Dun-le-Palestel, à 12 km d'Eguzon, à 9,5 km de Saint-Sébastien, à 30 km de La Souterraine et à 46 km de Guéret.

La commune dispose d'assez peu d'hébergements sur place (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes). Il faudra vous rapprocher des Offices de Tourisme de Dun-le-Palestel ou d'Eguzon. Ces organismes sauront vous conseiller efficacement:

Office de Tourisme de :

Dun-le-Palestel : 05 55 89 24 61

Eguzon : 02 54 47 43 69

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012

Samedi 2 juin
Dimanche 3 juin

Samedi 2 juin 2012 :

A partir de 14 h 00 : Accueil à la Salle Polyvalente de Crozant

14 h 30 : Assemblée générale
- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport de la commission de contrôle
- Votes sur le rapport moral et le rapport financier
- Renouvellement des administrateurs sortants et des contrôleurs aux comptes
- Rapports des responsables de la vie associative
- Cotisation 2013
- Questions diverses

18 h 00 : Visite des Ruines de Crozant

20 h 30 : Dîner au Restaurant du Lac, Pont de Crozant

Dimanche 3 juin 2012 :

9 h 30 : Conférence « l'Ecole de Crozant » par Christophe Rameix

12 h 30 : Déjeuner Salle Polyvalente

14 h 30 : Rencontres Généalogiques avec nos amis de la SGBB

18 h 00 : Fin du week-end

Formulaire d'inscription

Mme, Mlle, Mr …….
Adhérent CGHHML n° ……...
Adresse ……..
…….
Code postal ……..…. Ville …….……

Assistera à l'assemblée générale (1)
N'assistera pas à l'assemblée générale (1)
et souhaite être représenté(e) au moyen du pouvoir figurant au verso

(1) rayer la mention inutile

Visite guidée du site des Ruines de Crozant: ____ (nb de personnes) à 1 € = ...
(prévoir chaussures de marche)

Déjeuner du samedi midi 2 juin 2012: ____ (nb de personnes) à 21 €= .....

Dîner du samedi soir 2 juin 2012: ____ (nb de personnes) à 33 €= .....

Déjeuner du dimanche midi 3 juin 2012: ____ (nb de personnes) à 23 €= .....

Envoi du formulaire d'inscription accompagné d'un chèque d'un montant total de = ...

avant le 30 avril 2012 au CGHHML 54 Rue Pierre et Marie Curie 87000 Limoges

Pour faciliter le travail de secrétariat, merci d'indiquer votre numéro d'adhérent au dos du chèque.

Repas du samedi midi

Kir
Melon et sa chiffonnade de jambon cru
Souris d'agneau
Pommes de terre sarladaises
et gratin de courgettes
Salade fromage
Tartes variées
Café, vins

Repas du dimanche midi

Sangria
Buffet de crudités et terrine de campagne
Rôti de veau sauce forestière
Gratin dauphinois et tomate provençale
Salade fromage
Gâteau noisette et salade de fruits
Café, vins

Le dimanche après midi est prévu une rencontre généalogique avec nos amis du Bas-Berry (SGBB) Pensez à apporter vos arbres et documents.

Le déjeuner du samedi midi est ouvert à tous. Si vous êtes intéressé, pensez à vous inscrire

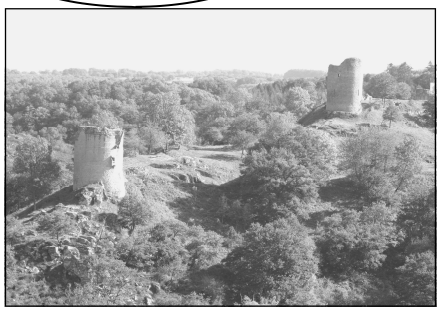

Repas du samedi soir

Kir pétillant et amuse-bouches
Terrine de poissons
Tournedos de canard à l'orange
et ses petits légumes
Salade
Plateau de fromages
Soupe chaude aux fruits rouges
avec glace vanille et biscuit
Vins Café

Encensés par George Sand, immortalisés par les peintres impressionnistes Crozant et ses ruines sont emblématiques du département. Perchée sur un éperon rocheux bordé par un méandre de la Creuse, cette citadelle était considérée au Moyen-âge comme une des plus puissantes forteresses de France.

Et si elle est aujourd'hui en ruine, les travaux de cristallisation (consolidation) et de mise en valeur permettent d'accéder à plusieurs tours et de parcourir l'ancien chemin de ronde.

Ce paysage à la beauté sauvage a inspiré – et inspire toujours ! – une multitude d'artistes, écrivains, poètes, photographes et, bien sûr, les peintres. Dont certains, les impressionnistes, formèrent l'École de Crozant connue dans le monde entier.

Même si Crozant n'a pas encore la renommée à travers le monde que peut avoir Aubusson, il n'en demeure pas moins que Crozant est de plus en plus connu.

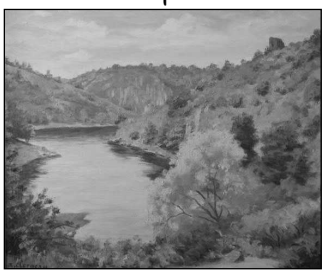

Nous vous proposons de découvrir ce week-end les deux aspects du site:

Histoire et Architecture du Château— Des fouilles attestent l'occupation du site à partir du néolithique. Mais c'est au Xe siècle qu'apparaît la première référence à un document écrit faisant état d'une forteresse. Elle connut sa forme définitive au XIIIe siècle avec plus de 1000 m de remparts protégés par 10 tours. Ce sont les restes de tout cela que nous vous ferons découvrir.

Crozant – source d'inspiration— Les remarquables paysages de la vallée de la Creuse ont été découverts par les pionniers de la peinture de paysage dans les années 1850. Pendant l'âge d'or qui a suivi, Crozant a donné son nom à l'Ecole. De grands peintres ont fréquenté Crozant, tel Monet, d'autres y ont séjourné beaucoup plus longtemps comme Armand Guillaumin, Eugène Alluaud, Paul Madeline, Anders Osterlind …

Christian Rameix, expert de la peinture de l'école de Crozant, nous fera découvrir les peintres de cette Ecole le dimanche matin.

POUVOIR

(à transmettre au plus tard le 30 avril 2012 (date de la poste faisant foi) par les personnes ne pouvant pas participer à l'assemblée générale mais désirant s'y faire représenter)

Je soussigné(e) ……, demeurant à ……
Membre n°……. du Cercle Généalogique, Historique et Héraldique de la Marche et du Limousin, donne, par les présentes, pouvoir à ……demeurant à …….
pour me représenter à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du CGHHML qui sera tenue, à Crozant (Creuse), le samedi 2 juin 2012, avec l'ordre du jour figurant sur la convocation à la dite assemblée générale signée par le président Alain Lansade.
En conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.
Si le nombre de pouvoirs qu'il détient est supérieur au maximum prévu, soit 15, je l'autorise à transmettre le présent pouvoir avec ses pleins effets à tout autre mandataire de son choix effectivement présent à l'assemblée générale.

Ce pouvoir doit obligatoirement comporter un mandataire désigné soit par son nom soit par sa fonction au sein du conseil d'administration et effectivement présent à l'assemblée générale. Les pouvoirs laissés en blanc ne seront pas enregistrés et n'auront aucun effet. Ce pouvoir répond aux dispositions du Règlement Intérieur du CGHHML en vigueur à la date de l'assemblée générale.

Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)